



Question élargie n°103
Reçue le 02.06.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 02.06.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 2 juin 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget au sujet de la publication des données fiscales, pays par pays, par les grandes multinationales.

Dans un communiqué publié hier sur le site du Conseil de l'Union européenne, on pouvait lire que :

« Les représentants de la présidence portugaise du Conseil sont parvenus ce jour à un accord politique provisoire avec l'équipe de négociateurs du Parlement européen sur la proposition de directive concernant la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les bénéficiaires, généralement appelée "directive concernant les déclarations pays par pays" (DPPP). »

Il a également été précisé que :

« Le texte sur lequel un accord provisoire est intervenu va maintenant être soumis aux instances compétentes du Conseil et du Parlement européen, en vue de son approbation politique ».

J'aimerais dès lors (i) savoir si le Luxembourg entend formellement appuyer ledit texte, (ii) discuter de l'impact de cette proposition de directive sur notre écosystème et (iii) du retour que Monsieur le Ministre a pu obtenir des entreprises multinationales établies au Luxembourg au sujet de la proposition de texte en question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député